

SÉANCE DU 9 JUIN 2023 À 19H00

L'an deux mille vingt trois, le neuf du mois de juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 2 juin 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON (arrivé en cours de séance) – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : J. GALÉRA a donné pouvoir à J. TISSOT
I. PILLON a donné pouvoir à C. VEILLARD
M. SURJUS a donné pouvoir à O. LAURENT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 15, procurations : 3, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 24 avril 2023
- Délibérations
 - Élection des délégués sénatoriaux
 - Subventions exceptionnelles aux associations
 - Élection des délégués au CCAS
 - Primes médailles du travail
 - Marché place de la Poste
 - Référent déontologue
- Divers
 - Lignes Directrices de Gestion
 - Police municipale
 - Panneaux commerces
 - Spectacle fête de la Saint Jean
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 24 AVRIL 2023

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

[19h15 arrivée de Bruno PÉCHON]

DÉLIBÉRATION N° 20230609-01

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX (présenté par O. Laurent)

Une seule liste « Villette au Sénat » a été déposée et a recueilli 15 voix (3 bulletins blancs). Sont élus délégués titulaires pour la commune : Christelle Veillard, Jean Tissot, Hélène Perdielle, Olivier Laurent et Isabelle Pillon (pas de suppléant). Ils se rendront à Grenoble le dimanche 24 septembre pour les élections sénatoriales.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230609-02

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS (présenté par H. Perdielle)

Suite à appel à projets, sept demandes ont été reçues. Parmi elles, quatre projets sont retenus : atelier d'arts villettois (lancement activité jeunes, 1500 €), sou des école et parents d'élèves (défi sans écran, 1035 €), sou des écoles (matériel cuisine, 300 €), Villette en Fête (vidéo-projecteur mobile et cafetière isotherme, 1100 €). La demande d'un vidéo-projecteur par le micro-club de la Sévenne sera satisfaite par le redéploiement de matériel communal récupéré à l'école (vidéo-projecteur interactif remplacé par Vienne Condrieu Agglomération). Les deux autres demandes n'ont pas été retenues car ne rentrant pas dans le cadre de l'appel à projets : besoin spécifique pour une opération ciblée. Par ailleurs, dans le cadre des manifestations organisées pour les 40 du SIM (Syndicat Intercommunal de Musique), il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association des parents d'élèves du SIM.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230609-03

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CCAS (présenté par C. Veillard)

Suite à la démission de Jean Galéra du CCAS, il convient d'élire une nouvelle liste de six délégués du conseil municipal. Une seule liste se présente :

Monsieur Alberto De Sousa,
Madame Isabelle Pillon,
Madame Ghislaine Piot,
Madame Magalie Surjus,
Madame Maryse Vannel,
Madame Cristelle Veillard.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230609-04**PRIMES MÉDAILLES DU TRAVAIL** (présenté par J. Tissot)

Valérie Perrier (ATSEM) et Jean-Paul Brunat (services techniques) ont atteint les 20 ans d'ancienneté dans la fonction publique territoriale et, à ce titre, obtenu la médaille d'honneur communale du travail. Ils percevront chacun une prime de 205 € du Comité des Œuvres Sociales de l'Isère (COS). Il est proposé que la commune abonde pour un montant équivalent de 205 € chacun.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 16 – abstention : 2 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230609-05**CRÉATION DU MARCHÉ** (présenté par S. Idé)

Depuis plusieurs mois un marché a été instauré sur la place de la Poste, il est proposé la création officielle d'un marché bihebdomadaire à Villette de Vienne les mercredis matin et les vendredis après-midi. Le règlement sera adopté par arrêté du maire. Il a été soumis au syndicat des marchés de France qui l'a validé. Une commission de marché consultative est établie, constituée du maire, et de représentants de la commune, de représentants des commerçants et de représentants du syndicat des marchés.

Maryse Vannel interroge sur la manière dont seront répartis les emplacements. Il est répondu que le règlement prévoit cette organisation.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230609-06**TARIFS DU MARCHÉ** (présenté par S. Idé)

Il est obligatoire de mettre en place une tarification pour l'occupation du domaine public. Pour les titulaires, un forfait annuel de 50 € TTC est proposé. Pour les passagers, la facturation se fait au mètre linéaire occupé (1,50 € TTC par mètre et par jour de présence).

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230609-07**RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE** (présenté par J. Tissot)

Il est proposé d'adhérer à la convention mise en place par le Centre De Gestion de l'Isère (CDG38) pour la désignation d'un référent déontologue élu.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES**LIGNES DIRECTRICES DE GESTION** (présenté par O. Laurent)

Les communes ont le devoir depuis le 1^{er} janvier 2021 d'établir des lignes directrices de gestion pour décrire leur politique de ressources humaines. La commune a pris du retard dans la mise en place de ce dispositif. Afin de ne pas bloquer les demandes de promotion du personnel municipal pour 2023, un document a été établi dans l'urgence, soumis à avis du CST puis adopté par arrêté municipal. Il est prévu qu'il soit retravaillé de manière plus approfondie dans l'année à venir.

POLICE MUNICIPALE (présenté par J. Lepré)

Suite au départ de l'agent de police municipale de la commune, un recrutement est en cours pour prise de fonction au 1^{er} août 2023. En vue de maintenir un salaire similaire à celui dont ce nouvel agent disposait dans sa collectivité précédente, un régime indemnitaire sera mis en place pour la police municipale.

Il convient par ailleurs d'acquérir l'équipement nécessaire pour l'exercice des fonctions de ce nouvel agent (gilet pare-balles : 540 € environ).

PANNEAUX COMMERCES (présenté par S. Idé)

Une demande d'un agent immobilier a été transmise à la commune pour qu'un panneau indicateur de commerces dirigeant vers son agence puisse être mis en place.

La politique de la commune en terme de déploiement de panneaux indicateurs est discutée, plusieurs critères peuvent être pris en compte : accueil de public, présence d'une enseigne, proximité du centre village, etc. Il est proposé qu'un plan de fléchage soit étudié par la commission économie en vue d'une présentation pour le budget 2024.

SPECTACLE FÊTE DE LA SAINT JEAN (présenté par H. Perdrielle)

Le 17 juin, la fête des feux de la Saint Jean est organisée par l'association Villette en Fête ainsi que la fête des classards « en 3 ». Historiquement la commune finançait un feu d'artifice mais des événements climatiques et sanitaires n'ont pas permis qu'il soit organisé ces trois dernières années. Villette en Fête propose que le feu d'artifice soit remplacé cette année par un spectacle pyrotechnique (non soumis aux aléas climatiques). La participation de la commune s'élèvera à 1852 €.

Cristelle Veillard mentionne que l'événement annuel de nettoyage de la commune (Nett'Nature) est organisé le même jour par le Conseil Municipal d'Enfants (CME) et par Villette en Fête. Le rendez-vous est à 9h à la maison des associations. Au retour de la collecte, un atelier de tri des déchets est prévu (les déchetteries imposent désormais une collecte triée pour ce type d'opération).

VOIRIE (présenté par J.-P. Badia)

La commission voirie a validé la mise à l'essai d'une chicane sur le chemin de Morand. Vienne Condrieu Agglomération va mettre en place des plots pour la matérialiser.

Cinq rues en sens unique de la commune sont données en double sens par Google Maps ce qui est excessivement dangereux. Les signalements effectués auprès de l'entreprise ne sont pas pris en compte. Il convient de rechercher d'autres leviers d'action.

Vienne Condrieu Agglomération demande à ce que les chemins ruraux de la commune soient nommés. Une proposition a été établie, il conviendrait de la valider et de l'inscrire dans le cadre de l'adressage de la commune.

Afin d'effectuer des aménagements sur la chaussée du chemin du Verger, il a été décidé de cumuler une réserve financière pour des travaux sur la portion allant de la route de Chuzelles (RD36) au chemin des Abeilles. Pour cela 5000 € sont économisés sur l'enveloppe annuelle (d'un montant total de 80 k€ environ) dont la commune dispose auprès de la communauté d'agglomération pour les travaux d'entretien de voirie. Un cahier des charges est en cours d'élaboration.

Julien Lepré évoque des retours sur la dangerosité de la circulation rue Neuve pour déboucher sur le chemin de l'Oie. Il est répondu qu'un miroir a été mis en place pour essayer de résoudre le problème. D'autres pistes sont en cours d'étude. Un stop va être positionné. Hélène Perdielle interroge sur les travaux du rond-point d'Intermarché et la connexion avec le magasin. La portion manquante se situe sur le terrain privé d'Intermarché. Les travaux, financés par le propriétaire, sont prévus mais seront effectués par une autre entreprise.

MAISON CARA (présenté par J. Lepré)

Suite à l'acquisition par la commune de la maison Cara (signature chez le notaire le 2 juin), le désamiantage est désormais terminé et la démolition est sur le point de commencer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Le secrétaire,

